

Document:	EB 2006/89/R.23/Rev.1
Point de l'ordre du jour:	13 c) ii)
Date:	14 décembre 2006
Distribution:	Publique
Original:	Anglais

F



Ouvrer pour que les ruraux pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du Président

Proposition de prêt à la République de l'Inde pour le

Programme d'autonomisation des femmes et d'amélioration de leurs moyens d'existence dans les plaines de la moyenne vallée du Gange

Conseil d'administration — Quatre-vingt-neuvième session

Pour: **Approbation**

Rome, 12-14 décembre 2006

Pour: **Approbation**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques sur le présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après:

Mattia Prayer Galletti

Chargé de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2294
courriel: m.prayer@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Recommandation d'approbation	iii
Carte de la zone du programme	iv
Résumé du prêt	v
I. Le programme	1
A. Principal créneau de développement visé par le programme	1
B. Le financement	1
C. Groupe cible et participation	2
D. Objectifs de développement	2
E. Harmonisation et alignement	3
F. Composantes et catégories de dépenses	3
G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats	4
H. Avantages et justification économique et financière	4
I. Gestion des connaissances, innovation et élargissement	5
J. Principaux risques	5
K. Durabilité	6
II. Instruments juridiques et autorité	6
III. Recommandation	6
Annexe	
Résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié	7
Appendices	
I. Key reference documents (Principaux documents de référence)	
II. Logical framework (Cadre logique)	

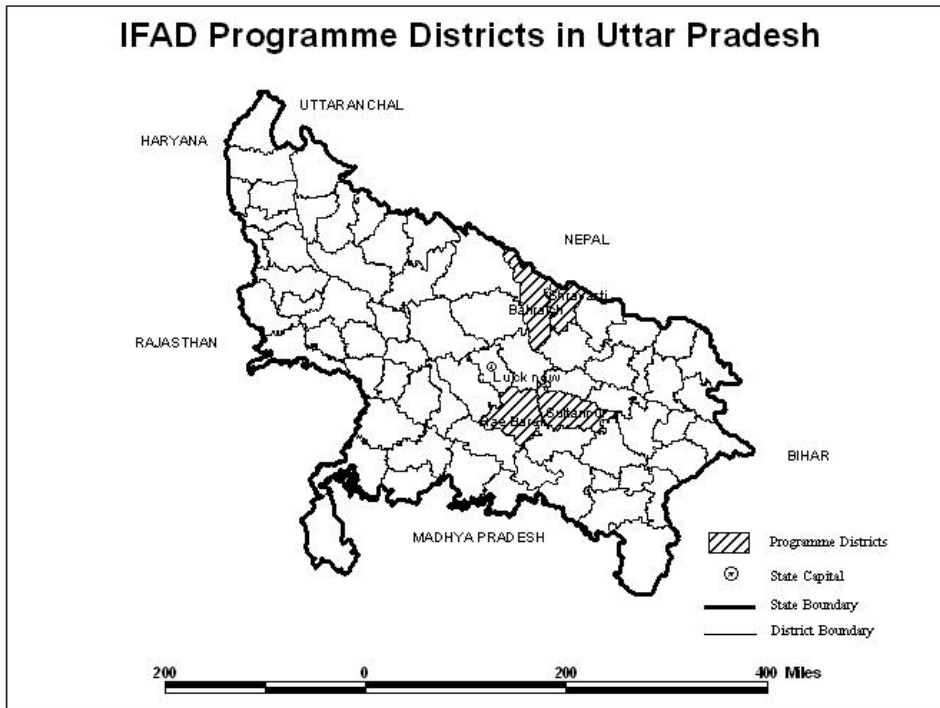
Sigles et acronymes

DCP	document de conception du projet
MPFE	Ministère de la promotion des femmes et de l'enfance

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de prêt à la République de l'Inde pour le Programme d'autonomisation des femmes et d'amélioration de leurs moyens d'existence dans les plaines de la moyenne vallée du Gange, telle qu'elle figure au paragraphe 35.

Carte de la zone du programme



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

République de l'Inde

Programme d'autonomisation des femmes et d'amélioration de leurs moyens d'existence dans les plaines de la moyenne vallée du Gange

Résumé du prêt

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur:	République de l'Inde
Organisme d'exécution:	Ministère de la promotion des femmes et de l'enfance
Coût total du programme:	52,47 millions de USD
Montant du prêt du FIDA:	20,4 millions de DTS (équivalent à approximativement 30,17 millions de USD)
Conditions du prêt du FIDA:	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75 pour cent) l'an
Cofinancier:	Institutions financières rurales
Montant du cofinancement:	18,09 millions de USD
Conditions du cofinancement:	Don
Contribution de l'emprunteur:	1,74 millions de USD
Contribution des bénéficiaires:	2,47 millions de USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Directement supervisé par le FIDA

Proposition de prêt à la République de l'Inde pour le programme d'autonomisation des femmes et d'amélioration de leurs moyens d'existence dans les plaines de la moyenne vallée du Gange

I. Le programme

A. Principal créneau de développement visé par le programme

1. Les plaines de la moyenne vallée du Gange constituent la plus considérable poche de pauvreté du pays en termes de population. Malgré d'abondantes ressources en eaux souterraines et en sols fertiles, la croissance de l'économie rurale est entravée par une forte pression démographique, une faible productivité des cultures et un régime foncier inéquitable. Les femmes y sont plus démunies qu'ailleurs en Inde en raison de la force du patriarcat et de la rigidité des divisions de caste. Il existe donc une possibilité de promouvoir l'émancipation socioéconomique des femmes moyennant la création d'institutions de base durables, en leur donnant accès à des services de microfinancement et de développement de l'entreprise.

B. Le financement

Modalités et conditions

2. Il est proposé que le FIDA accorde à la République de l'Inde un prêt d'un montant de 20,4 millions de DTS (équivalant à approximativement 30,17 millions de USD), à des conditions particulièrement favorables, pour aider à financer le programme d'autonomisation des femmes et d'amélioration de leurs moyens d'existence dans les plaines de la moyenne vallée du Gange. Ce prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) par an.

Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA

3. Dans le SAFP du FIDA, le montant des ressources allouées à la République de l'Inde est de 78,5 millions de USD pour la période triennale en cours. Il s'agira du deuxième prêt du FIDA en faveur de l'Inde approuvé au cours de cette période et les montants en cause ne dépassent pas cette allocation.

Endettement du pays et capacité d'absorption de l'État

4. La balance extérieure de l'Inde s'est nettement assainie, grâce à l'accumulation de réserves et à une gestion prudente de la dette. En 2005, la dette extérieure totale était tombée au-dessous de 18% du PIB, le ratio du service de la dette étant estimé à 6,2% des recettes de la balance des opérations courantes. La capacité du pays d'assurer le service de sa dette extérieure est bonne. L'Inde a reçu 21 prêts de FIDA entre 1978 et 2005. Au total, les décaissements annuels au titre des opérations en cours dans le pays tournent autour de 8,5 millions de DTS depuis 10 ans. En règle générale, l'Inde reçoit un prêt chaque année. La taille moyenne des prêts accordés depuis 10 ans est de 24,5 millions de USD. En matière de remboursement des prêts du FIDA, les antécédents du gouvernement sont excellents.

Flux de fonds

5. Le prêt du FIDA sera remis au Ministère des finances aux termes d'un accord de prêt normalisé du FIDA. Le produit du prêt sera ensuite mis à la disposition du Ministère de la promotion des femmes et de l'enfance (MPFE) sous forme de don et transféré aux sociétés de développement des femmes des États du Bihar et de l'Uttar Pradesh. Ces dernières achemineront les fonds jusqu'aux unités d'exécution du

programme de leurs districts. Les organisations partenaires recevront un financement conformément à des contrats.¹

Modalités de supervision

6. Le FIDA sera chargé de la supervision du programme et de l'administration du prêt par le biais des institutions nationales, la coordination étant assurée par l'unité de présence sur le terrain du FIDA à New Delhi. Ce dispositif améliorera le rapport coût-efficacité de la supervision et de l'appui à l'exécution, en permettant plusieurs visites chaque année dans les deux États et en assurant une meilleure prise en charge nationale du processus d'examen.

Déroptions aux conditions générales applicables au financement du développement agricole et aux politiques opérationnelles du FIDA

7. Aucune dérogation n'est prévue.

Gouvernance

8. Les mesures ci-après ont été prises pour améliorer les aspects du prêt du FIDA liés à la gouvernance: i) participation de multiples parties prenantes à l'exécution, avec l'appui du secteur privé, des banques commerciales et des ONG pour la fourniture des services; et ii) recours à un cabinet d'audit privé.

C. Groupe cible et participation

Groupe cible

9. Le groupe cible principal comprendra les femmes et les adolescentes d'un total estimé de 108 000 ménages pauvres: 67 500 dans l'Uttar Pradesh (districts de Bahraich, Shravasti, Sultanpur et Rae Bareilly) et 40 500 dans le Bihar (districts de Madhubani et Sitamarhi). La majorité des femmes appartiennent à des ménages n'ayant guère de ressources qui vivent dans l'insécurité alimentaire.

Méthode de ciblage

10. Le choix des districts a été arrêté au cours de la phase de conception en utilisant des indicateurs de pauvreté et d'inégalité entre les sexes et en tenant compte des priorités du gouvernement. Le programme suivra les critères de ciblage pour sélectionner les blocs, les villages et les ménages, et un travail de classement par niveau de richesse sera effectué par les communautés locales dans chaque village ciblé. Une attention spéciale sera accordée aux ménages les plus vulnérables, tels que ceux dirigés par une femme seule, ceux qui comptent des membres handicapés, ceux qui sont sans emploi régulier, ceux qui n'ont de ressource que dans la migration du fait de leur dénuement, ou ceux privés d'accès aux services sociaux².

Participation

11. Le programme entend aller au-delà de simples modalités participatives et rendre le groupe cible réellement autonome par l'entremise de ses propres institutions. Il devrait mobiliser 4 500 groupes d'entraide dans l'Uttar Pradesh et 2 700 dans le Bihar. Le groupe cible participera également au suivi et à l'évaluation de l'impact.

D. Objectifs de développement

Objectifs clés

12. Le programme a trois objectifs: i) créer et/ou développer des institutions communautaires pour promouvoir l'émancipation socioéconomique; ii) permettre au groupe cible d'accéder aux ressources productives et aux services sociaux; et iii) créer des moyens de subsistance durables intégrés dans l'économie générale.

¹ Un tableau représentant graphiquement les flux de fonds est présenté dans le document de conception du projet (DCP).

² Les catégories incluses dans le groupe cible sont présentées en détail dans les dossiers clés.

Objectifs relatifs aux politiques et aux institutions

13. Conformément à l'exposé des options et stratégies d'intervention pour le pays (COSOP), le programme veillera à ce que les résultats obtenus au cours de l'exécution soient partagés avec les instances gouvernementales compétentes, au niveau central et à celui des États, pour identifier les problèmes de politique générale et favoriser le changement. Au cours de la conception, les questions ci-après ont été recensées et examinées: i) l'accès des femmes aux ressources productives et au crédit; ii) la location des terrains et des étangs; iii) la participation du secteur privé et des ONG au développement des entreprises; iv) le renforcement des groupes d'entraide; et v) l'efficacité des liens entre les groupes d'entraide et les banques.

Politiques du FIDA et stratégie d'alignement

14. Le programme vise à mettre en œuvre les trois axes stratégiques du COSOP: i) renforcer les organisations de base et les organismes d'appui; ii) encourager et sécuriser l'accès des groupes marginalisés aux ressources; et iii) encourager la diversification des possibilités de subsistance dans les secteurs agricole et extra-agricole. Le programme a été aligné sur les trois objectifs centraux du cadre stratégique du FIDA: i) renforcer les capacités des ruraux pauvres et de leurs organisations; ii) améliorer l'accès équitable aux ressources naturelles productives et à la technologie; et iii) améliorer l'accès aux services financiers et aux marchés³.

E. Harmonisation et alignement

Alignement sur les priorités nationales

15. Le programme reprend plusieurs éléments de la stratégie de réduction de la pauvreté et du projet de onzième plan de développement quinquennal (2007-2012) du gouvernement, en particulier: i) croissance généralisée des revenus; ii) investissement dans l'agriculture; iii) accent spécial mis sur les castes et tribus enregistrées et sur les groupes vulnérables, en particulier par le biais de l'émancipation économique des femmes; et iv) apport aux populations des ressources et compétences nécessaires pour qu'elles puissent créer leurs propres emplois.

Harmonisation avec les partenaires du développement

16. En ce qui concerne les liaisons dynamiques avec les partenaires du développement, le programme a été conçu de façon à permettre des échanges mutuellement bénéfiques avec le programme de développement des moyens de subsistance dans le Bihar de la Banque mondiale, la loi indienne de garantie de l'emploi rural et les programmes de la Banque mondiale et du gouvernement dans le secteur social⁴.

F. Composantes et catégories de dépenses

Principales composantes

17. Le programme a trois composantes: i) autonomisation et développement des organisations communautaires; ii) renforcement des moyens d'existence et développement des entreprises; et iii) gestion du programme.

Catégories de dépenses

18. Le programme comprend les catégories de dépenses suivantes: i) services communautaires (4% des coûts); ii) développement des entreprises (61%); iii) équipements et matériel (2%); iv) véhicules (1%); v) formation (7%); vi) démonstrations (0,4%); vii) assistance technique nationale (4%); viii) enquêtes et études (0,2%); et ix) dépenses récurrentes (21%)⁵.

³ On trouvera à l'appendice I une liste des politiques et documents opérationnels clés du FIDA qui ont été pris en compte pour concevoir le programme.

⁴ On trouvera le détail de ces partenariats dans le DCP.

⁵ On trouvera dans le DCP le détail des coûts du programme par composante et par catégorie de dépenses.

G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats

Principaux partenaires d'exécution

19. Ce sont: i) le MPFE/les sociétés de développement des femmes; ii) les institutions financière rurales; iii) les ONG nationales spécialisées; iv) les ONG locales d'accompagnement; et v) les prestataires de services du secteur privé sous contrat.

Responsabilités en matière d'exécution

20. Le MPFE aura la responsabilité générale de l'exécution du programme au niveau national. Une unité centrale d'appui au programme abritée par le ministère sera chargée du suivi des progrès et des résultats. Des unités de gestion du programme à l'échelon de l'État seront créées sous l'autorité de la société de développement des femmes concernée et seront chargées de la coordination et de l'appui aux unités de district en charge de l'exécution ainsi que du recrutement des ONG et des prestataires de services. Les unités d'exécution du programme dans chaque district seront chargées de préparer les plans de travail et budgets annuels, de mettre en place un système de gestion informatisé et d'administrer le fonds pour l'innovation. Des ONG nationales spécialisées seront recrutées pour assurer la formation et le renforcement des capacités des ONG d'accompagnement. Les ONG d'accompagnement encourageront et appuieront les organisations de base, tandis que les prestataires de services privés appuieront les activités de développement de l'entreprise, les liens avec les marchés et la fourniture des services financiers⁶.

Rôle de l'assistance technique

21. Le programme ne recrutera que des spécialistes nationaux. Aucune assistance technique extérieure ne sera fournie par d'autres donateurs, hormis l'appui à l'exécution fourni par le FIDA. Le programme recherchera des synergies avec les interventions prévues dans l'Uttar Pradesh et le Bihar par le Ministère du développement international du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

État d'avancement de la négociation des principaux accords relatifs à l'exécution

22. L'exécution du programme nécessitera: i) un accord de prêt entre le FIDA et le gouvernement; ii) un manuel d'exécution du programme, condition du décaissement du prêt; iii) un accord de don entre le Ministère des finances et le MPFE; et iv) des contrats entre les sociétés de développement des femmes et les ONG spécialisées, les ONG d'accompagnement et les prestataires de services⁷.

Principaux partenaires financiers et montants engagés

23. Le coût total du programme s'élève à 52,47 millions de USD. Le financement en sera assuré essentiellement par: le FIDA (57,5%); les institutions financières rurales (34,5%), les bénéficiaires (4,7%) et le gouvernement (3,3%)⁸.

H. Avantages, justification économique et financière

Principales catégories d'avantages apportés par le programme

24. Le programme apportera un accroissement de la productivité et des revenus, grâce essentiellement à la création d'entreprises reliées aux marchés. En outre, il générera une série d'avantages relatifs au capital humain et social, comme par exemple: i) la mise en place d'institutions de base viables à terme, en particulier des groupes d'entraide et de producteurs et des centres de services communautaires; ii) une participation accrue des femmes aux institutions des collectivités locales; iii) le développement des capacités des organisations de la société civile; et iv) une présence accrue des institutions financières et du secteur privé dans les zones ciblées.

⁶ On trouvera dans les dossiers clés du DCP une analyse des forces, faiblesses, possibilités et menaces (SWOT) concernant les principaux partenaires du programme.

⁷ Un modèle de memorandum d'accord a été présenté dans le DCP.

⁸ On trouvera dans le DCP de préévaluation le détail des comptes de dépenses, par financeur.

Viabilité économique et financière

25. Quatorze modèles indicatifs d'entreprise, qui ont été examinés au cours de la préévaluation montrent qu'il est possible de parvenir à un accroissement significatif des revenus agricoles. Le taux de rendement économique global est satisfaisant. L'analyse de sensibilité indique que le programme restera économiquement viable dans les conditions négatives prévisibles⁹.

I. Gestion des connaissances, innovation et élargissement

Modalités de gestion des connaissances

26. Conscientes des échecs passés dans les zones cibles, les institutions, tant au niveau central qu'à celui des États, s'intéresseront de près à l'enregistrement des succès ou des échecs du programme et à la diffusion des enseignements qui en seront tirés. L'unité centrale d'appui au programme facilitera l'échange d'expérience entre les deux États. Chaque unité de gestion du programme dans les deux États sera chargée de revoir l'exécution et de réaliser des études analytiques, si nécessaire, dans le but de rassembler des informations sur les réalisations qui auront une incidence sur les politiques. Des ateliers regroupant les multiples parties prenantes seront régulièrement organisés pour mettre en commun les enseignements tirés de l'expérience.

Innovations en matière de développement

27. Les caractéristiques innovantes du programme sont les suivantes: i) l'attention spéciale portée à la convergence des programmes de développement existants, qu'ils soient financés par le gouvernement ou par d'autres organisations; ii) la création de centres de services communautaires viables à terme; iii) l'introduction de facilitateurs dans les centres de services communautaires; iv) la création d'un service de développement de l'entreprise par filière/sous-secteur; v) la création d'un fonds pour l'innovation; et vi) un dispositif de supervision recourant aux institutions nationales.

Approche d'élargissement

28. Le gouvernement et des donateurs importants tels que la Banque mondiale et le Ministère du développement international du Royaume-Uni, qui préparent des opérations similaires dans les deux États, s'intéressent de près au programme. Au moment de l'examen à mi-parcours, il devrait être possible d'engager des pourparlers avec le gouvernement sur la manière d'élargir les activités du programme, en utilisant les fonds déjà disponibles ainsi qu'en mobilisant de nouvelles ressources financières.

J. Principaux risques

Principaux risques et mesures d'atténuation

29. Les principaux risques envisagés sont les suivants: i) difficulté d'engager des ONG ayant l'expérience et les moyens nécessaires pour le succès du programme; ii) possibilité que les flux de crédit bancaire manquent de régularité; iii) présence de programmes subventionnés qui pourraient compromettre la mise en œuvre d'une approche authentiquement communautaire recourant aux groupes d'entraide; et iv) nécessité d'assurer une relation de travail efficace entre toutes les parties prenantes, à savoir le gouvernement, les banques et institutions de microfinancement, le secteur privé et les ONG. En ce qui concerne le premier risque, les sociétés de développement des femmes des deux États prendront les devants en recherchant les ONG nationales bien connues pour leur travail dans le domaine du développement et qui ont fait savoir qu'elles étaient disposées à mettre leur expérience au service du programme. S'agissant du deuxième risque, le programme appuiera les institutions de microfinancement pour qu'elles créent des antennes dans les zones cibles. Le troisième risque sera atténué par une communication

⁹ Le détail de l'analyse financière est inclus dans le texte principal du DCP de préévaluation.

transparente sur les effets négatifs potentiels des subventions et une formation des groupes d'entraide sur ce sujet. Enfin, le programme adoptera des mécanismes de coordination efficaces entre les diverses parties prenantes¹⁰.

Classification environnementale

30. Conformément aux procédures du FIDA relatives à l'évaluation environnementale, le programme a été classé dans la catégorie B puisqu'il ne devrait pas avoir d'impact significatif sur l'environnement. Au contraire, le programme aura un effet positif sur l'environnement en encourageant une agriculture raisonnée, durable et biologique.

K. Durabilité

31. A la fin du programme, les 7 200 SHG devraient avoir acquis une expérience dans le domaine de la gestion durable de leurs activités avec leurs ressources propres et l'appui des institutions financières. Les groupes d'entraide recevront l'aide des centres de services communautaires dont la viabilité financière à terme sera assurée grâce aux contributions des groupes d'entraide et à des mécanismes de recouvrement des coûts. Enfin, des liens seront créés et pérennisés avec les institutions de microfinancement et le secteur privé.

II. Instruments juridiques et autorité

32. Un accord de prêt entre la République de l'Inde et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'emprunteur. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié est joint en annexe.
33. La République de l'Inde est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.
34. Je certifie que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

III. Recommandation

35. Je recommande que le que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République de l'Inde un prêt libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à vingt millions quatre cent mille droits de tirage spéciaux (20 400 000 DTS) venant à échéance le 1^{er} décembre 2046 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Lennart Båge

¹⁰ Les risques sont décrits en détail dans le cadre logique (appendice II).

Résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié

(Négociations conclues le 24 novembre 2006)

Problématique hommes-femmes

1. Chaque société de développement des femmes veillera à ce que des femmes occupent des postes de décision au sein de ses structures. En outre, chaque partie au programme s'engagera à intégrer une perspective d'égalité des sexes et veillera à ce que: i) des femmes participent et soient représentées dans les activités du programme et dans les équipes d'exécution du programme au niveau local et à des postes de direction; ii) un renforcement de l'aptitude à intégrer une telle perspective soit proposé à tous les personnels du programme et des départements; iii) des femmes bénéficient, en y participant, d'activités de renforcement des capacités, de présentation, de qualification, de création de perspectives, de préparation à la vie et d'aide juridique; et iv) la préférence soit accordée, dans le recrutement du personnel du programme, toutes choses étant égales par ailleurs, aux candidats de sexe féminin.

Suivi

2. Le suivi-évaluation (S&E) fera partie intégrante de l'exécution du programme. Les activités seront les suivantes: i) établissement de rapports, toutes les parties au programme rendant compte mensuellement des activités menées; les informations seront stockées dans le système de gestion informatisée (SGI) du programme; ii) suivi du déroulement des activités, dans le cadre duquel le préposé au SGI basé dans les unités d'exécution du programme (UEP) rencontrera régulièrement un échantillon de groupes d'entraide pour obtenir des communautés participantes un retour d'informations sur les résultats du programme, dans l'optique de leur stockage dans le SGI; iii) suivi des résultats, dans le cadre duquel les sociétés de développement des femmes dans les États du Bihar et de l'Uttar Pradesh rassembleront des informations sur les indicateurs du cadre logique au moyen de profils de bénéficiaires de référence et d'enquêtes par sondage; et iv) suivi d'impact, dans le cadre duquel il sera rassemblé des informations sur les indicateurs d'objectifs du programme, y compris ceux requis par le système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI). Le Gouvernement veillera à ce que le système de suivi du programme intègre les indicateurs SYGRI requis par le FIDA.

Pratiques de gestion des pesticides

3. Afin de promouvoir de saines pratiques environnementales, les parties au programme adopteront des pratiques phytosanitaires appropriées au titre du programme et, à cet effet, le Gouvernement veillera à ce que les pesticides achetés dans le cadre du programme ne comprennent aucun pesticide, soit interdit par le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et ses avenants, soit visé aux tableaux 1 (extrêmement dangereux) et 2 (très dangereux) des lignes directrices pour la classification des pesticides par risque 1996-1997 de l'Organisation mondiale de la santé et ses avenants.

Rapport

4. Chaque partie au programme préparera et présentera aux unités de gestion du programme (UGP) dans les États du Bihar et de l'Uttar Pradesh des rapports d'avancement physiques et financiers trimestriels conformes aux modèles élaborés et communiqués, par les sociétés de développement des femmes des deux États, à toutes les parties. Ces rapports feront le point, notamment, de l'avancement financier du programme exécuté par chacune de ces parties en regard du plan de travail annuel et budget de la période correspondante. Chaque partie au programme soumettra son rapport trimestriel à l'UGP dans les deux mois qui

suivent la fin de chaque trimestre pendant la période d'exécution du programme. Les unités de gestion du programme dans les États du Bihar et de l'Uttar Pradesh fonderont les rapports semestriels et annuels qu'elles doivent présenter au FIDA sur ces rapports trimestriels.

Recrutement du personnel

5. Tous les administrateurs et techniciens du programme seront recrutés sur la base de contrats renouvelables et sélectionnés dans le cadre d'une procédure ouverte et concurrentielle parmi des candidats qualifiés.

Assurance du personnel du programme

6. Le Gouvernement assurera le personnel essentiel du programme contre les risques de maladie et d'accident selon les règles de bonne pratique commerciale.

Causes supplémentaires de suspension

7. a) Le FIDA peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte du prêt au cas où l'un des événements décrits ci-après se produirait:
 - i) Le manuel d'exécution du programme, ou l'une quelconque de ses dispositions, a fait l'objet d'une dérogation, d'une suspension, d'une abrogation, d'un amendement ou d'une modification sans le consentement préalable du FIDA, lequel a établi que cette dérogation, suspension, abrogation, amendement ou modification a eu ou est susceptible d'avoir des conséquences matérielles défavorables sur le programme.
 - ii) Une autorité compétente a dissous la société de développement des femmes dans le Bihar ou dans l'Uttar Pradesh, ou suspendu les opérations de l'une, de l'autre ou des deux sociétés, ou a entamé une action ou une procédure de distribution d'actifs de l'une ou l'autre de ces sociétés à leurs créanciers respectifs, sans que ces États proposent de solution de rechange satisfaisant le FIDA.
 - iii) Les organismes chefs de file ne se sont pas acquittés de l'une quelconque des obligations découlant des mémorandums d'accord.
 - iv) Les organismes chefs de file ont modifié ou abrogé l'une quelconque des dispositions de leurs textes constitutifs respectifs – à l'exception des modifications nécessaires approuvées par le FIDA – sans consultation préalable du Fonds, modification ou abrogation qui, de l'avis du FIDA, pourrait compromettre l'aptitude desdits organismes à exécuter le programme conformément aux clauses de l'accord de prêt.
 - v) Les recommandations et le plan d'action résultant de l'examen à mi-parcours n'ont pas été mis en œuvre à la satisfaction du FIDA dans les délais prescrits.
 - vi) L'un quelconque des accords subsidiaires ou l'une quelconque de leurs dispositions n'a pas été respecté ou a fait l'objet d'une dérogation, d'une suspension, d'une abrogation, d'un amendement ou de toute autre modification sans l'agrément préalable du FIDA, ce dernier estimant que cette dérogation, suspension, abrogation, amendement ou autre modification a eu ou est susceptible d'avoir un effet préjudiciable sensible sur une partie quelconque du programme.
 - vii) Le FIDA a constaté que les avantages matériels du programme ne profitent pas suffisamment au groupe cible ou qu'ils échoient à des personnes étrangères à ce groupe, au détriment de ses membres.
 - viii) Les achats n'ont pas été effectués conformément aux plans approuvés et à l'accord de prêt.

- b) Le FIDA suspendra en totalité ou en partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte du prêt si le rapport annuel d'audit du programme demandé dans l'accord de prêt n'a pas été dûment établi dans les 12 mois suivant la date de clôture de l'exercice comptable, précisée dans cet accord.

Conditions préalables aux retraits

- 8. Les conditions préalables au décaissement sont les suivantes:
 - a) le plan de travail et budget annuel et le plan d'achat pour les 18 premiers mois ont été présentés au FIDA, qui les a approuvés;
 - b) le manuel d'exécution du programme a été approuvé par le FIDA dans sa version provisoire, et un exemplaire dudit manuel, tel qu'adopté par l'UGP pour le pays, substantiellement dans la forme ainsi approuvée, et certifié conforme et complet par un fonctionnaire compétent de l'UGP, a été transmis au FIDA; et
 - c) les conditions préalables à l'entrée en vigueur spécifiées au paragraphe 9 a) ci-après ont été réunies dans l'un quelconque des États qui ne les avait pas remplies à la date d'entrée en vigueur.

Conditions préalables à l'entrée en vigueur

- 9. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions préalables à l'entrée en vigueur de l'accord de prêt:
 - a) l'État du Bihar ou l'État de l'Uttar Pradesh a rempli toutes les conditions suivantes:
 - i) le coordonnateur du programme pour l'UGP de l'État a été nommé;
 - ii) l'UGP pour l'État a été dûment créée;
 - iii) un exemplaire du mémorandum d'accord conclu entre le Gouvernement et l'organisme chef de file a été remis au FIDA; sa signature et son exécution par le Gouvernement et par l'organisme chef de file respectif ont été dûment autorisées ou ratifiées par toutes les autorités administratives, sociales et/ou publiques; toutes les conditions préalables à leur entrée en vigueur (autres que l'entrée en vigueur des instruments de prêt) ont été remplies; et
 - iv) l'organisme chef de file a dûment ouvert le compte du programme.
 - b) l'administrateur du programme a été nommé;
 - c) l'UGP pour le pays a été dûment créée;
 - d) le Gouvernement a dûment procédé à l'ouverture du compte spécial;
 - e) l'accord de prêt a été dûment signé; et
 - f) un avis juridique favorable délivré par le Solliciteur général du Gouvernement et acceptable tant en la forme que sur le fond par le FIDA a été remis à ce dernier par le Gouvernement.

Key reference documents

Country reference documents

Draft XI 5-year Development Plan

IFAD reference documents

PDD and Key Files

India COSOP

Learning Notes on Targeting, Gender, Rural Finance, Sustainability

Policies on Rural Finance, Rural Enterprises and Procurement

Administrative Procedures on Environmental Assessment

Gender Plan of Action

Private Sector Partnership and Development Strategy

Loan and Grant Administration Manual

Other miscellaneous reference documents

World Bank Bihar Livelihood Development Programme

Logical framework

Goal	Indicators	Monitoring mechanism and info sources	Assumptions
Holistic empowerment of rural poor women and adolescent girls ^a supported by sustainable and improved livelihoods, in selected districts of the states of Uttar Pradesh and Bihar, in line with the goals of the GOI's 11 th Plan and MDGs	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Number of households with improvement in household assets ownership index; and</i> - <i>Percentage reduction in the prevalence of child malnutrition.^b</i> - Increased women participation in PRIs. 	<ul style="list-style-type: none"> - RIMS survey – bench mark, mid term and completion. - Special Studies – baseline, mid term and completion. - Supervision reports. - Programme progress reports. 	<ul style="list-style-type: none"> - Continuous support by Central and State - level Governments. - Continuous economic growth of India's economy. - Banks support financing SHG and enterprises.
Programme purpose	Indicators	Monitoring mechanism and info sources	Assumptions
Building and/or strengthening SHGs and People's Organizations of women for social and economic empowerment and enabling the target group (from an estimated 108,000 households organised in 7,200 SHGs) to access productive resources, social services and to build a sustainable livelihood base integrated with the wider economy.	<ul style="list-style-type: none"> - Number of sustainable SHGs and People's Organizations. - Reduction in borrowing from high cost sources. - Linkages with banks and MFIs. - Number of livelihood activities/ enterprises. - Convergence with other government Programmes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Special Studies – baseline, mid term and completion - MIS reports - Programme progress reports - Supervision reports - NGO reports. 	<ul style="list-style-type: none"> - Central and State-level ownership of Programme proposals - Effective relationship between. Government, banks/MFIs, private sector and NGOs - Programme implementing agencies engage competent NGOs and Service Providers to implement Programme activities.
Programme Outputs Capacity Building and Empowerment	Indicators	Monitoring mechanism and info sources	Assumptions
1 - Capacity Building and Empowerment	<ul style="list-style-type: none"> - No. of SHGs formed, strengthened. - No. of forward and backward linkages enterprise established with cluster level producer organisations - No. of SHGs linked to banks and MFIs. - Number of enterprises that have developed technology for drudgery reduction. 	<ul style="list-style-type: none"> - Programme MIS, M&E, RIMS, reports - Supervision reports. - Programme progress reports. - NGO reports - Case studies 	<ul style="list-style-type: none"> - Successful partnership between WDC and capable NGOs for SHG mobilisation. - Banks and other financial institutions will provide necessary credit support to enterprises - WDCs able to solicit support of banks and MFIs to work with the Programme - GOUP would strengthen the capacity of WDC-UP by appointing full time top management staff.
2 - Livelihood Enhancement and Enterprise Development	<ul style="list-style-type: none"> - Number of training programmes to build capacity of women in life skills, HIV/AIDS, etc. - Number of demonstrations of economic activities launched. - Repayment performance of loan granted to SHGs from Banks and MFI. 		
3 - Programme Management			

^a from vulnerable households living in the Programme districts of Uttar Pradesh and Bihar

^b RIMS Anchor Indicators

